

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
☎ 04 66 48 25 24

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 048-214800567-20260703-DE2026_33-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 03/07/2026

date de convocation : 26/06/2026

n° de délibération : DE2026 - 33

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 11

suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Transactions foncières : vente de la
parcelle A n°862 au Consorts GRENOT-
PELAT**

Le trois juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice VIDAL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BOUDON Edith	X		
BRÉMOND Martine	X		
DE ALBUQUERQUE Elodie	X		X
ETTON Catherine	X		
FAUCOMPRÉ Stéphane	X		
LUSSON Jean-Jacques	X		
NOUET Lionel	X		
PALMIER Yannick	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. Gerard GRENOT, M. Bruno PELAT, M. Vianney PELAT et Mme Sylvie PELAT concernant l'acquisition de la parcelle communale cadastrées A n°862 de 86 m2. Il précise que :

- Cette parcelle est issue de la procédure d'incorporation de plein droit des BVSM (bien vacant et sans maître) au nom de M. MAURIZY Etienne François, grand-père des demandeurs, dans les biens privés de la commune d'Esclanèdes.
- L'estimation de la parcelle a été effectuée par la SAFER.

Monsieur le Maire propose de valider la vente à M. Gerard GRENOT, M. Bruno PELAT, M. Vianney PELAT et Mme Sylvie PELAT de la parcelle communale cadastrée A n°862 de 86 m2.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE la vente par la commune à M. Gerard GRENOT, M. Bruno PELAT, M. Vianney PELAT et Mme Sylvie PELAT de la parcelle communale cadastrée A n°862 de 86 m2 ;

FIXE le prix de cette vente à 1 500 € correspondant à l'ensemble des frais de la commune dans le suivi de la procédure d'incorporation de BVSM ;

CONFIRME que le choix du notaire ainsi que la prise en charge de tous les frais afférents reviennent aux acquéreurs M. Gerard GRENOT, M. Bruno PELAT, M. Vianney PELAT et Mme Sylvie PELAT ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire de séance,
Elodie DE ALBUQUERQUE

Le Maire,
Fabrice VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr